

Liste des pièces à transmettre pour l'ouverture d'un dossier de vente

Vous trouverez ci-après les éléments à nous transmettre pour la mise en place de votre dossier de vente.

A FOURNIR PAR LE VENDEUR (ou l'agence Immobilière qui aurait négocié la transaction)

- Fiche de renseignements (états-civils, adresses, professions, téléphones, mails des vendeurs et des acquéreurs) avec prix et conditions de la vente (préciser s'il y a une condition de prêt bancaire et son montant)
- Copie livret de famille si mariés (uniquement page du vendeur),
- Copie contrat de PACS
- Copie du titre de propriété (ou la date de l'acte si l'achat a été réalisé en notre Etude),
- Tableau d'amortissement du ou des prêts en cours (avec garantie hypothécaire),
- Diagnostics immobiliers avec les attestations de compétences et d'assurances du professionnel,
- Copie dernière taxe foncière,
- Copie du bail (ou des baux) si le bien est loué + montant du loyer actuel,
- Justificatif du départ du locataire si le bien était loué (congé pour vente, lettre de départ du locataire)
- Liste du mobilier, avec valorisation article par article, si la vente comprend des biens meubles.

Pour un appartement ou un local en copropriété :

- Règlement de copropriété et ses modificatifs,
- Copies des procès-verbaux d'Assemblée Générale des 3 dernières années,
- Copie du dernier appel de fonds du syndic sur lequel figure ses coordonnées.

Si vous vendez une maison construite depuis moins de dix ans :

- Copie arrêté(s) de permis de construire ou déclaration(s) de travaux,
- Déclaration d'achèvement des travaux,
- Certificat de conformité,
- Assurance dommages-ouvrages,
- Assurances des entreprises ayant participé aux travaux de constructions.
- Rapport préalable du SPANC pour une maison ancienne ou récente reliée à un système d'assainissement autonome.

Si vous vendez une maison dans un Lotissement (qu'il soit actif ou inactif)

- Règlement et le cahier des charges s'il en existe un,

- Statuts de l'Association Syndicale,
- Copie du dernier appel de fonds du Président de l'Association Syndicale sur lequel figure ses coordonnées (indispensable pour nous permettre de réclamer l'Etat Daté) ou les coordonnées du Président de l'ASL (Nom et prénoms, téléphone, adresse mails) même s'il n'y a pas d'appels de fonds réguliers.

A FOURNIR PAR L'ACQUEREUR

- État civil complet, adresse, profession(s), téléphone(s) et mail(s).
- Si marié : copie livret de famille (uniquement page de l'acquéreur – pas les enfants)
- Si divorcé : justificatif divorce (mention sur livret de famille ou extrait acte de naissance ou copie jugement de divorce)
- Si Pacs : copie du contrat ou de la Déclaration au Greffe ou en Mairie.

Si l'ACQUEREUR est représenté par son Notaire, il devra prendre contact avec son conseil et l'informer de son projet d'acquisition. Il lui transmettra les éléments ci-dessus afin que ce dernier se mette en relation avec notre étude.